



Terrebonne

Une histoire de vie

# NOUVEAU REGISTRE PERMETTANT AUX ENTREPRISES LOCALES DE SE FAIRE CONNAÎTRE AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

LUNDI, 30 NOVEMBRE 2015

TERREBONNE, LE LUNDI 30 NOVEMBRE 2015 – La Ville de Terrebonne annonce la création d'un registre qui permettra aux divers fournisseurs de biens et services installés à Terrebonne de se faire connaître auprès des fonctionnaires municipaux. Une mesure qui vise notamment à encourager les entreprises locales.

Accessible en ligne

Les fournisseurs qui sont présents sur le territoire de Terrebonne pourront s'inscrire en remplissant un formulaire en ligne qui sera automatiquement enregistré dans la base de données. Les employés municipaux, selon leur fonction et leurs dossiers, pourront ainsi consulter le registre et inviter des entreprises locales à soumissionner sur divers projets.

« Nous sommes très contents de mettre en place le registre des fournisseurs. Avec cet outil, les entreprises d'ici auront une vitrine auprès de nos fonctionnaires. Nous les encourageons à remplir le formulaire et contribuer à constituer notre registre. Qu'elles offrent des services de consultants, de traiteur, d'architecture, d'événementiel ou d'environnement pour ne donner que quelques exemples, toutes les entreprises de Terrebonne sont les bienvenues », explique Mme Nathalie Bellavance, présidente de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines.

Pour être admissible au registre, une entreprise doit avoir une adresse valide à Terrebonne. Le formulaire doit être rempli sur notre site Web [www.ville.terrebonne.qc.ca](http://www.ville.terrebonne.qc.ca) dans la section services en ligne.

Rappelons que les demandes de soumissions et les appels d'offres de la Ville de Terrebonne sont encadrés par la Politique et procédures d'acquisition de biens, de services et de gestion contractuelle. En conformité avec cette politique, la Ville peut faire des demandes de prix auprès de fournisseurs locaux pour tout achat de biens ou de services dont le coût est inférieur à 25 000 \$.

Toutes les demandes pour des biens ou des services qui dépassent 25 000 \$ se font par processus d'appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

---

← RETOUR AUX ACTUALITÉS